

MODALITES D'INSCRIPTION AUX STAGES

Conditions d'ouverture des stages :

- Les jours, heures, lieux des stages ainsi que les noms des formateurs sont confirmés par lettre ou par mail.
- Le CEPRAVOI se réserve le droit de ne pas ouvrir une formation si le nombre de stagiaires est insuffisant ou que les conditions pédagogiques ne sont pas effectives. Dans ce cas, les stagiaires en seront tenus informés, par le CEPRAVOI, au plus tard 6 jours ouvrés avant le début du stage.
- Certaines modifications de lieux, de dates et d'horaires peuvent intervenir avant le début de la formation ou en cours d'année, sans que le CEPRAVOI puisse en être tenu pour responsable.

Inscription et règlement :

- Les inscriptions doivent être accompagnées par un ou plusieurs chèques bancaires (maximum 5), à l'ordre du CEPRAVOI, pour un montant égal au total des frais pédagogiques et à l'adhésion (5 €) ;
- Les inscriptions sont traitées dans la limite des places disponibles, par ordre d'arrivée ;
- Les frais de participation aux stages (sauf exception mentionnée dans le descriptif du stage) ne comprennent ni les partitions, ni les frais d'hébergement et de restauration ;
- Une réduction est consentie à partir de trois stages (voir bulletin d'inscription en cours de validité). En cas d'annulation, le remboursement du stage annulé est effectué au prorata de son coût réel ;
- Annulation de stage :
Toute demande d'annulation et de remboursement d'une inscription à un stage sans justification est acceptée dans la limite de 22 jours avant le début du stage, sans aucun coût.
Toute demande d'annulation signalée entre 11 et 21 jours avant la date de début de stage donnera lieu à une retenue de 50 % du montant du stage.
Passé ce délai (à partir de 10 jours avant la date du début du stage), seuls les inscrits présentant un cas de force majeure pourront être remboursés sur présentation obligatoire d'un justificatif (par ex : certificat médical) ; dans tous les autres cas, le montant du stage restera dû dans sa totalité.
- Des réductions sont consenties aux personnes suivantes, sur présentation des justificatifs au moment de leur inscription :
 - Tarif Réduit 1 : Étudiants et demandeurs d'emploi ;
 - Tarif Réduit 2 : Etudiants détenteurs du Passeport Culturel Etudiant de l'Université François-Rabelais Tours.

Formation professionnelle continue :

Les stages peuvent faire l'objet d'une prise en charge au titre de la formation professionnelle continue. Dans ce cas, le stagiaire ne paye que l'adhésion au CEPRAVOI (5 €) et les frais pédagogiques sont pris en charge, en fonction de sa situation :

Salarié (quel que soit le secteur professionnel) :

L'employeur devra retourner au CEPRAVOI le bulletin d'inscription dûment complété et signé.

Le CEPRAVOI lui transmettra une convention de formation. Si l'employeur relève des modalités de gestion de la formation professionnelle des personnels des collectivités territoriales, vous devez vous rapprocher de votre directeur d'école et/ou du service du personnel de votre Mairie.

Intermittent du spectacle :

Il faut justifier de cachets obtenus dans des entreprises adhérentes à l'AFDAS sur les deux années précédant la formation et de deux ans d'ancienneté dans la profession, ou travailler dans un organisme affilié à l'AFDAS. Vous devez transmettre à l'AFDAS le descriptif et le(s) tarif(s) du(des) stage(s) choisi(s).

Demandeur d'emploi :

Se rapprocher du Pôle Emploi qui examinera la possibilité de prise en charge.

Particularité : les stages « CNFPT » mentionnés dans la brochure de saison du CEPRAVOI.

Les stages conçus par le CEPRAVOI pour le CNFPT s'adressent prioritairement au personnel de la fonction publique territoriale (professeurs et musiciens intervenants des écoles de musique municipales, titulaires ou contractuels).

Ils sont cependant accessibles à toute personne employée dans le secteur associatif, et pouvant justifier d'un projet de formation continue en relation avec les formations proposées.

Modalités d'inscriptions : contacter l'antenne CNFPT de votre département (liste sur le site : www.cnfpt.fr) ;